

RSF se réjouit du vote d'une nouvelle loi sur la presse au Burundi

Reporters sans frontières, 10 mars 2015 BURUNDI – L'Assemblée nationale du Burundi adopte une nouvelle loi sur la presse. Reporters sans frontières (RSF) se joint à l'Union burundaise des journalistes (UBJ) pour se réjouir du vote à l'unanimité des députés burundais d'une nouvelle loi sur la presse. Cette dernière remplace la précédente dont plusieurs articles controversés avaient été abrogés en janvier 2014 par la Cour constitutionnelle. L'Assemblée nationale à Bujumbura a adopté le 4 mars une nouvelle loi sur la presse qui remplace le précédent texte très controversé, promulgué en juin 2013 et déjà partiellement invalidé en janvier 2014 par la Cour constitutionnelle du Burundi qui avait été saisie par l'UBJ.

Parmi les provisions qui posaient problème, celles concernant le secret des sources, le Conseil national de la communication et les lourdes amendes pour délit de presse notamment ont été remaniés. « Reporters sans frontières joint à l'Union burundaise des journalistes (UBJ) pour saluer le vote à l'unanimité d'une nouvelle loi sur la presse de l'Assemblée nationale du Burundi », déclare Clémentine Kahn-Sriber, responsable du bureau Afrique de RSF. « Ceci est une victoire pour la liberté de la presse au Burundi. Nous espérons que le prochain pas vers une presse libre et indépendante sera la promulgation et la ratification de la loi, ainsi que la dépenalisation des délits de presse dans un futur proche ». Le ministre des Télécommunications, de l'Information, et de la Communication, Tharcisse Nkezabaho annonce dans un communiqué que le gouvernement avait accepté de revoir la loi sur la presse afin de renforcer le métier de journaliste. Le nouveau texte doit être soumis au Sénat avant sa promulgation. Une autre procédure était en cours auprès de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est (CJAE), depuis juillet 2013 demandant l'abrogation de la loi pour violation du traité fondateur de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est. Reporters sans frontières s'était joint à huit autres organisations non gouvernementales afin de soumettre une Amicus Curiae soutenant le dossier. Le Burundi se situe à la 145e place sur 180 pays dans le Classement mondial de la liberté de presse 2015 établi par Reporters sans frontières.